

Décision du Maire n° 2025-41

=====

Objet : Signature d'un bail civil avec l'Association Corps/Décors – Scène des arts de la marionnette

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.067 en date du 8 juillet 2024 accordant délégation au Maire pour signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-092 en date du 7 juillet 2025 autorisant Monsieur le Maire à conclure un bail civil avec l'Association Corps/Décors ;

Vu le projet de bail civil établi entre la Commune de Le Teil et l'Association Corps/Décors – Scène des arts de la marionnette définissant les modalités de mise à disposition de locaux à usage professionnel sis au sein de l'espace Aden à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

DE SIGNER le bail civil entre la Commune de Le Teil et l'Association Corps/Décors – Scène des arts de la marionnette, dont l'objet est la location de locaux situés Espace Aden, bâtiment B, 10 allée de la Filature, pour un usage professionnel lié aux activités artistiques et culturelles de l'association, pour une durée de six (6) ans à compter du 1^{er} juillet 2025, renouvelable dans les conditions prévues au bail.

DE FIXER le loyer annuel à 9 433 € hors taxes, payable trimestriellement à terme échu, et sera indexé conformément aux stipulations contractuelles.

Fait à Le Teil, le 17 juillet 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI